

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2008
A 18H15 AU FOYER RURAL DE SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS

PRESENTS : MMES GARROS, LEMINEZ, CANET, MARCHAND, AZZI, PIANETTI, RIGAUD, ROUSE, FERRIE, MRS BOUDLET, PENANDO, JOULIA, LAFFONT, MONTORO, FAURE, BERENGUER, BACHERE Y., LEFEBVRE, ETTORI, SALVAT, GUILHAMAT, CAZAS, CARABEN, TORRES, VIDAL, BACAVE, FOURCASSA, GAUVRIT, PIC, BAUZOU, CLERGUE.

Monsieur le Maire de Sainte Colombe accueille l'Assemblée et la remercie de sa présence dans sa commune, il passe ensuite la parole à Monsieur le Président. Monsieur le Président donne lecture du compte rendu du précédent conseil communautaire.

Pendant la signature du registre, Madame LEMINEZ précise que la téléphonie mobile n'est toujours pas au point sur le secteur de Peyrefitte et de Gueytes et Labastide.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'Ordre du jour et demande aux membres l'autorisation de le compléter. A l'unanimité le point suivant est rajouté à l'ordre du jour :

- la Mairie de Chalabre demande la cession d'une partie du terrain d'athlétisme, afin d'y installer une aire multi-jeux.

Monsieur le Président demande de voter un accord de principe pour engager les premières démarches.

Sur le principe, vote POUR à l'unanimité.

Le Président nomme ensuite un secrétaire de séance : Madame MARCHAND Céline.

1- REGLEMENT ZONE D'ACTIVITE DE SAINTE COLOMBE SUR L'HERS

Monsieur le Président rappelle le projet de réalisation de la zone d'activité avec la création de ses parcelles viabilisées destinées à l'installation d'activités commerciales, artisanales ou PME.

Il précise que lors du dépôt du permis de lotir, il était joint un règlement d'urbanisme particulier à la zone qui est obligatoire et permet de réglementer la construction des bâtiments. Afin de clarifier la possibilité d'aménager des bâtiments à destination d'habitation liés à l'activité commerciale, artisanale ou PME de l'acquéreur, il est nécessaire de procéder à quelques modifications de ce règlement.

Ce règlement ayant été adressé à l'ensemble des communes, Monsieur le Président demande à ce que ce document soit approuvé par l'Assemblée avant toute vente de parcelles.

M. BOUDLET pose une question concernant l'éventuelle faillite du commerçant (ou artisan...). Il est précisé qu'une clause sera rajouté dans l'acte notarié spécifiant qu'en cas de fermeture de l'entreprise, la Communauté de Communes du Chalabrais pourra récupérer la parcelle après dédommagement du propriétaire.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2- CREATION TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE

D'autre part, Monsieur le Président rappelle qu'il avait été prévu, lors de la mise en place du projet, que cette zone serait soumise à la Taxe Professionnelle de Zone, qui permet de percevoir l'intégralité de la Taxe Professionnelle.

M. BERENGUER demande s'il est possible de connaître d'ores et déjà le taux de cette TP.

Monsieur le Président précise que ce taux résulte d'un ensemble de paramètres, et notamment du taux de TP dans toutes les communes membres, et que dès lors il est aujourd'hui difficile de fixer un taux. Toutefois il précise que ce taux se situera dans une fourchette de 5 à 7%.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3- BILAN DU FESTIVAL « SOURIEZ C'EST POUR RIRE »

Monsieur le Président annonce que la troisième édition du festival intercommunal s'est déroulé au mois d'août dans la partie sud du canton et qu'un bilan globalement positif a été effectué.

Il précise que le bilan financier présenté par l'association du Foyer d'Education Populaire fait apparaître un budget équilibré à 30 000 €, soit une diminution de plus de 8000 € par rapport à l'année précédente, avec une participation de la Communauté de Communes de 5 000 €.

Il indique également que la fréquentation globale du festival est en augmentation (600 entrées pour les spectacles payants et environ 1800 personnes sur l'ensemble des spectacles et animations du week-end).

Monsieur le président rappelle ensuite que pour la direction artistique de ce festival la Communauté de Communes du Chalabrais est en convention avec l'association Art Médiation et Mme Marie-Bénédicte Lemaire.

Afin de reconduire ce festival, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. Avant de débattre sur cette reconduction, Monsieur le Président propose d'écouter Madame LEMAIRE qui souhaite faire une analyse du déroulement de ce festival et la suite qu'il serait possible d'envisager.

VOTE :	CONTRE	4
	ABSTENTIONS	9
	POUR	18

4- CONSEIL D'EXPLOITATION OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Président précise que l'Office Intercommunal du Tourisme fonctionne avec un Conseil d'exploitation composé de 15 membres : 8 élus (7 CCC + CG), 4 socio-professionnels du tourisme et 3 associations impliquées dans le tourisme.

Il indique que la Communauté de Communes doit désigner 7 de ses délégués pour le collège des élus et propose :

- le Président
- 4 des 5 Vice-Présidents (Mr BAUZOU, Mr CLERGUE, Mr ETTORI, Mr LEFEBVRE)
- Mr GAUVRIT
- Mme CABANIE.

Pour les Socio-professionnels :

- Mr PATISSON (ferme équestre et gîtes à Saint-Benoit)
- Mr ROMERO (Château Chalabre)

- Mr CAZES (gîtes à Gueytes-et-Labastide)
- Mme TRUONG (Chambres d'hôte à Sainte-Colombe-sur-l'Hers)

Pour les Associations :

- Mme RIGAUD (Rixande à Puivert)
- Mme LEMINEZ (Espace Art à Peyrefitte du Razès)
- Mr RAULT (Cyclo-club à Chalabre)

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5- VENTE NACELLE HORS SERVICE

Monsieur le Président indique que la nacelle est irréparable, et il propose donc de la vendre pour pièces.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6- JOURNEE ANIMATION VOIE VERTE

Monsieur le Président informe que le 12 Octobre 2008, une journée d'animation de la Voie Verte est organisée par les différents partenaires (Communautés de Communes de Mirepoix, de Lavelanet et du Chalabrais). Il précise que celle-ci se déroulera à Dreuilhe et plusieurs animations seront proposées (randonnées, initiations diverses, évocation historique de la Voie...).

Le budget pour cette journée s'élève à 1 000 € par structure.

Monsieur le Président précise que l'année prochaine, cette journée se déroulera dans le canton de Chalabre.

7- MODIFICATION DES STATUTS : OPPORTUNITE D'IMPLANTATION ENERGIES RENOUVELABLES

Voir annexe (note d'information et de travail)

Etant donné que dans l'immédiat les maires présents ne pouvaient se positionner pour leur commune sans avoir consulté leur conseil municipal, le vote est reporté au prochain Conseil Communautaire. Les maires s'engagent à réunir leurs conseils municipaux pour connaître leur avis.

8- CRECHE HALTE-GARDERIE

Monsieur le Président fait un bref historique sur la crèche qui est née de la volonté de parents dans les années 80. Dès sa création, cette crèche a été dirigée et gérée par une association. Pour permettre son ouverture, la collectivité intercommunale a mis à disposition gracieusement un gîte rural dans le bâtiment des Cèdres à Chalabre.

En 1997, les locaux s'avérant trop petits et non conformes, l'intercommunalité a décidé la construction d'un nouveau bâtiment, en partenariat financier avec la CAF, le Conseil Général et l'Etat. L'association s'est engagée dès lors au paiement d'un loyer mensuel de 431 €.

Cette structure a bien fonctionné durant toutes ces années, grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil Général et de la Communauté de Communes à travers le contrat Enfance-jeunesse et à une gestion rigoureuse de l'association.

Monsieur le Président précise que le contrat Enfance-jeunesse a permis de bénéficier de 17 000 € d'aides, répartis suivant le calcul de la CAF entre la crèche (8759 €) et le Centre de loisirs (8964 €).

Aujourd'hui, des difficultés financières surviennent et un audit en cours de finalisation annonce un déficit pour l'année 2008 de 40 000 € (et peut être jusqu'à 60 000 €) et pour 2009 de 70 000€ (et peut être jusqu'à 90 000 €) (du fait de l'application d'une convention collective). Cette situation entraînera une cessation de paiement de l'association si une solution n'est pas trouvée.

Ce déficit est la conséquence, toujours d'après l'audit, de la transformation de contrats aidés en contrats à durée indéterminée. L'Association emploie actuellement 9 salariés (8 ETP).

Monsieur le Président précise que la suite à donner n'appartient pas à la Communauté de Communes du Chalabrais puisque des accords ont été pris avec les autres organismes décideurs qu'une étude doit être menée en concertation pour arriver à un double but : un fonctionnement de la crèche jusqu'à la fin de l'année puis un nouveau démarrage sur des bases financières saines.

Monsieur le Président insiste sur le fait que les élus sont là pour défendre la population, les emplois et l'activité locale. De plus il précise qu'il est persuadé que tous les élus sont convaincus qu'il s'agit là de l'une de leurs principales missions. Ainsi le Président pense pouvoir affirmer qu'il faut aller dans ce sens de façon solidaire, sans quoi l'efficacité sera très faible. Il insiste également sur le fait que si l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Chalabrais représente une force et une unité, il sera possible d'espérer des résultats. Monsieur le Président rappelle que plusieurs organismes doivent s'atteler à ce travail, avec la collaboration de l'association gestionnaire, collaboration qui devra être basée sur une attitude positive de chacun.

Monsieur le Président précise qu'une entrevue avec M. le Sous-Préfet de Limoux, en présence de M. le Maire de Chalabre, de Mme la Directrice de la crèche et lui-même a eu lieu mardi 23 septembre après-midi. Il pense pouvoir espérer que M. le Sous-Préfet obtiendra que la recherche de ces solutions démarre plus rapidement que prévu et il insiste sur l'importance que l'association continue d'exister avec un Président qui participe au débat.

Monsieur le Président termine ensuite en précisant que l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Chalabrais doivent être très clairs sur leurs positions et il prévoit que les maires soient régulièrement invités à la Communauté de Communes pour connaître l'évolution de la situation et formuler des avis.

A l'unanimité, l'ensemble des délégués approuvent cette position et s'engage dans la démarche.

9- QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Président indique que l'Entreprise PCEB propose une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et il rappelle qu'un fax a été envoyé aux mairies afin d'inscrire le personnel intéressé.
- 2) Monsieur le Président informe également qu'un nouveau conseil communautaire aura lieu avant la fin du mois d'Octobre afin d'approuver le budget du service d'aide à domicile.
- 3) Madame LEMINEZ s'inquiète de l'envoi des passeports dans les communes par la Préfecture. En effet, il s'avère que cet envoi est désormais effectué par des transporteurs privés, et que le dépôt de ces pièces est réalisé soit à la mairie, quand elle est ouverte, soit remis à n'importe quel citoyen rencontré dans la rue.

Monsieur le Président propose qu'un courrier soit envoyé au service concerné pour rétablir la distribution par la Poste.